

*Les statuts de votre société doivent être enregistrés à la recette des impôts du lieu où se trouve votre siège social, dans un délai d'un mois à compter de la date de leur établissement.*

*Le Centre des formalités des entreprises envoie un exemplaire de votre demande d'immatriculation aux services fiscaux pour les aviser de votre existence.*

*Cette information pouvant être transmise avec retard, il est conseillé de prévenir directement le centre des impôts dont dépend votre nouvelle société de l'existence de cette dernière (ainsi que la recette des impôts pour ce qui concerne la TVA).*

***Cette lettre facultative vous évitera des courriers d'information inutiles lors de l'envoi des premières déclarations.***

.....SARL  
Adresse.....

Le .....

Centre des impôts  
Adresse .....

Objet : déclaration d'existence

Monsieur le Receveur,

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte de la création de la société ..... , SARL au capital de ..., RCS n° ... , dont le siège social est établi à l'adresse indiquée ci-dessus, et qui a pour objet .....

Les statuts de l'entreprise ont été enregistrés auprès de la recette des impôts de ....., et la demande d'immatriculation de la société effectuée le ....., auprès du tribunal de commerce.

Veillez agréer, Monsieur le Receveur, nos salutations distinguées.

.....  
Signature

***PS : Tout écrit envoyé à l'administration fiscale doit être signé du contribuable. Pour une société, c'est son représentant légal qui doit signer (gérant, président du conseil d'administration...).***